

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° II-2714

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Fournier, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet,
M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, Mme Garin,
M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais,
M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol,
Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier,
M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

| |
|--|
| Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité |
|--|

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|---|------------------|------------------|
| Accès et retour à l'emploi | 0 | 0 |
| Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi | 0 | 0 |
| Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail | 2 100 000 | 0 |
| Soutien des ministères sociaux | 0 | 2 100 000 |
| TOTAUX | 2 100 000 | 2 100 000 |
| SOLDE | 0 | |

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|---|------------------|------------------|
| Accès et retour à l'emploi | 0 | 0 |
| Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi | 0 | 0 |
| Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail | 1 500 000 | 0 |
| Soutien des ministères sociaux | 0 | 1 500 000 |
| TOTAUX | 1 500 000 | 1 500 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

En France, 2 personnes meurent chaque jour, en moyenne, dans un accident dans le cadre de leur emploi. Notre pays est un des pires élèves d'Europe avec le quatrième taux le plus élevé d'accidents mortels : 3,32 pour 100 000 travailleurs, soit près du double de la moyenne de l'Union européenne (1,76) selon Eurostat 2021.

Ce ne sont pas des faits divers, mais un fait social qui témoigne d'une dégradation continue des conditions de travail.

Depuis la Libération et la loi du 11 octobre 1946 qui généralisait les services médicaux dans toutes les entreprises privées, les accidents du travail n'ont cessé de diminuer en France. Les actions de prévention au travail souffrent d'une méconnaissance de la part de nombreux employeurs. Il en résulte dans certains cas une défaillance dans l'organisation générale de la prévention, parfois jugée optionnelle, et l'absence de mesures particulières adaptées aux situations vécues par les salariés.

Depuis des années, les pouvoirs publics n'arrivent plus à faire reculer le taux d'accidentalité. Au contraire, dans certains secteurs d'activités, on assiste passivement à de fortes hausses, à l'image des activités tertiaires avec une hausse de 4 % l'année passée. L'hypocrisie des gouvernements successifs sur le sujet est patente : le détricotage du compte de pénibilité et la suppression des comités d'hygiène, de santé et des conditions de travail sont autant de coups portés à la santé et la sécurité au travail.

La sécurité au travail est une liberté fondamentale, bafouée quotidiennement par des manquements qui entraînent parfois accidents ; mutilations ; handicaps ; incapacités de travail ou même la mort dans les cas les plus extrêmes.

Le 14 octobre 2024 la Ministre du travail et de l'emploi, Astrid Panosyan-Bouvet a lancé une nouvelle campagne pour la prévention des accidents graves et mortels au travail en déclarant « deux morts par jours, ce n'est pas une fatalité, il y a un ressaisissement collectif à avoir ». Il est urgent de joindre les actes aux paroles.

Pour sortir de l'immobilisme, par cet amendement nous demandons l'augmentation des moyens dédiés à l'action « Santé et sécurité au travail ».

L'action 01 Santé et sécurité au travail du programme 111 Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail est abondée de 2 100 000 euros en autorisations d'engagement et de 1 500 000 euros en crédits de paiement. Pour respecter les règles de recevabilité financière, ces crédits sont prélevés sur l'action 36 Systèmes d'information du programme 155 Soutien des ministères sociaux. Nous appelons le gouvernement à lever le gage.